

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 27 mars 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Les méthodes de Mgr Fellay pour faciliter le rallie- ment de la FSSPX à l'abbé Ratzinger :

lettre ouverte de LHR à Mgr Fellay

On a pu remarquer depuis quelques années un climat nouveau dans la Tradition, climat imposé d'une main de fer par une petite équipe de clercs et de laïcs qui monopolisant les medias n'a qu'un objectif : la ralliement-apostasie à l'abbé Ratzinger-Benoît XVI. Cette équipe entretient en France un climat de censure envers les textes fermes (y compris des évêques : qui connaît le sermon très ferme, concernant les pourparlers et Benoît XVI, que Mgr de Galaretta a fait le 4 mars 2006 à Bergerac ?) **et surtout elle fait régner un climat de terreur (le mot n'est pas trop fort) envers les clercs comme les laïcs de la Tradition qui font obstacle à leurs menées.** Je ne suis pas le seul à constater (et les avoir également subi) que de telles méthodes se sont particulièrement développées après la mort de Mgr Lefebvre.

Le site *Virgo-Maria*, très ferme contre tout accord avec la Rome apostate est particulièrement visé. Par la précision des informations qu'il dispense régulièrement, il gêne en effet terriblement cette camarilla dans ses manœuvres d'anesthésie et de désinformation des clercs et des laïcs vis-à-vis des rencontres de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger avec les abbés Ratzinger et Hoyos pour préparer le ralliement de la FSSPX à leur Rome apostate. C'est encore évident dans l'interview que Mgr Fellay a livré dans DICI du 25 mars 2006, (dirigé par les abbés Lorans et Séligny), alors que la presse italienne (*La Stampa*) révèle le double langage que nous dénonçons depuis plusieurs mois et confirme le sérieux des informations de *Virgo-Maria*. Nous en reparlerons.

Ses contradicteurs osent se cacher naïvement sous un anonymat public, alors que leurs noms commencent à circuler très largement, obligeant tout observateur attentif à comprendre qu'ils sont couverts directement par Mgr Fellay et M.

l'abbé de Cacqueray qui sont bien placés pour connaître parfaitement les identités de ces "anonymes" (1).

Nous savons, qu'heureusement, ces méthodes sont peu partagées par leurs confrères demeurés catholiques, mais ce climat de délation commence à polluer la France. Les confidences qui nous sont faites par de nombreux clercs et fidèles, les protestations connues des autorités et restées sans effet, nous imposent, à notre grand regret, de mettre sur la place publique un débat que nous espérons clore au plus tôt.

Lorsqu'un rédacteur de lettre d'information religieuse se permet de soutenir le détracteur d'Honneur.org en lui signifiant que ses méthodes sont utiles dans la polémique catholique telle que la définissaient les grands auteurs antilibéraux des années 1870-1914, je me demande bien comment on ose comparer les débats écrits qui ont donné lieu à des ouvrages qui servent depuis de référence pour le combat de la foi catholique. Il suffit, au contraire de lire par exemple *De la monarchie pontificale* de Dom Guéranger, qui se trouve être une réfutation à Mgr de Sura, ou encore *les observations à M. l'Abbé Cailleau* de l'abbé Rohrbacher dans le tome 29 de son *Histoire de l'Eglise catholique* pour être édifié par la teneur des réponses et des observations de ces polémistes de talent, fort soucieux d'observer la morale catholique à chacune de leur ligne.

L'auteur de ces lignes, nouveau dans ce combat, est surpris de découvrir des procédés qui tiennent plus de méthodes malheureusement célèbres en d'autre temps et en d'autres lieux, que des mœurs catholiques. Il n'est pas le seul attaqué et diffamé systématiquement par cette camarilla de clercs perdus, et c'est pourquoi, aujourd'hui, il permet à celui qui est certainement le plus attaqué de se défendre.

Comme je le fais remarquer dans ma lettre à M. l'abbé de Cacqueray, lettre rendue publique ce 26 mars (2), c'est bien pour aider à la réparation des calomnies, puisque les responsables ne le font pas, que j'autorise ici la publication de la lettre, elle aussi rendue publique pour les besoins de la cause, de Monsieur Louis-Hubert Remy à Mgr Fellay.

Voici son texte rendu public sur son blog personnel :

Blog de L-H.R : <http://vivelechristroidefrance.hautetfort.com/>

Abbé Marchiset.

(1) Voir le dossier de CSI publié sur Virgo-Maria.org et qui établit l'identité de webmestre (Léon-Pierre Durin) entre le site *Honneur.org* et le site *La Porte Latine*, site officiel du District de France de la FSSPX

(2) Voir mon message publié le 26 mars 2006 sur www.virgo-maria.org

LETTRE OUVERTE A MONSEIGNEUR FELLAY,
SUPERIEUR DE LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

Le 25 mars 2006

Monseigneur,

A la demande de mon épouse et sur le conseil de mes amis, j'ai opposé le silence aux différentes attaques qui me sont faites depuis un certain temps. Ce silence ne peut plus durer.

Il est sûr que, quand on connaît l'extrême vigilance des supérieurs de la FSSPX, **il est impossible que ces agissements se fassent à l'insu des supérieurs, vous-même et l'abbé de Cacqueray.** C'est donc à vous que je m'adresse directement, puisque je ne le puis aux courageux anonymes que **vous, vous connaissez.** Je ne suis pas assez naïf pour ne pas avoir une idée précise sur ces "anonymes" qui **agissent non pas à votre insu, mais certainement pas sans votre accord, si ce n'est plus.**

Donc vous vous amusez de mon **mariage**. Tous les gens de bon sens en sont scandalisés, car ils n'oublient pas qu'un mariage est un **sacrement**. Se moquer d'un sacrement ! Voilà où vous en êtes dans votre Fraternité !

Vous croyez révéler un scandale **caché**.

N'auriez-vous pas lu la mise au point publique que j'en ai faite dès novembre 1999, dans le n°3 de la "Lettre des Amis du Christ Roi de France" ? Vous la possédez depuis longtemps, mais je la joins en annexe, en cas d'oubli de votre part.

N'avez-vous pas lu la réponse que j'ai adressée à l'abbé Aulagnier, qui, en son temps, se moquait déjà de mon mariage (il semble que c'est une habitude chez les clercs et particulièrement dans votre Fraternité) ? Vous l'avez reçue, mais je la joins en annexe si vous l'aviez oubliée.

Vous attribuez à ce mariage le qualificatif de **honteux**. Honteux dites-vous ? Mais alors **honteux-complices** sont ceux qui nous ont conseillés et celui qui a célébré ce mariage.

On oublie, en la circonstance, la responsabilité des clercs qui nous ont conseillés ! C'est porter **atteinte à leur honneur que de leur reprocher leurs actes. Ces quatre personnalités, en s'engageant dans notre affaire, ne peuvent nous avoir trompés.**

Il est bon de souligner que les quatre ne se concertèrent pas, mais se décidèrent en leur âme et conscience. Il est évident de plus, que n'étant pas canoniste, j'étais incapable de juger mon affaire. Leur avis primait et nous suffisait. Hors Mgr Guérard, décédé, **ils surent le chef de nullité (c'est la première question posée), ce qui leur permet d'assumer leurs responsabilités.**

- Mgr Guérard des Lauriers (un des trois théologiens que j'ai consultés) fut mon conseiller dès le début de ma décision (j'ai gardé ses courriers) ; il devait décider avant la fin de cette affaire, mais je suivis scrupuleusement son conseil : consulter l'abbé des Graviers.

- L'abbé des Graviers, toute sa vie avocat ecclésiastique, m'interrogea plusieurs heures et écrivit deux lettres manuscrites citées en annexe, l'une à mon confesseur, (aujourd'hui encore mon confesseur ; c'est lui qui me communiqua cette lettre, à lui adressée par l'abbé des Graviers) et la seconde à un ami pour le rassurer. Une chose est de lire un livre de droit canon, autre chose en est la pratique.

- L'abbé Coache, avocat ecclésiastique, m'interrogea longuement lui aussi ! Il nous maria le 23 juin 1990.

- Enfin, **votre fondateur, votre consécuteur, Mgr Lefebvre**, fut le conseiller de mon épouse.

Dans une première lettre, datée du 7 octobre 1988, où il demandait des renseignements, il précisait : "si les motifs paraissent valables et suffisants, dans ce cas, je pense qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que vous contractiez mariage".

Il écrivit une seconde lettre, manuscrite, en réponse aux documents reçus (nom du futur époux, documents de l'officialité, décret, sentence, chef de nullité, etc.), où il donnait son accord :

Ecône le 18 octobre 1988,
Mademoiselle,

Munie des informations que vous avez désormais, c'est le prêtre que vous choisirez pour procéder au mariage, qui doit prendre la responsabilité de la dernière enquête et de la décision. Je suppose que vous avez par ailleurs eu la sagesse de vous enquêter sur les circonstances qui ont provoqué cette instance en nullité de mariage, afin d'assurer votre avenir et la sanctification de votre foyer.

Je prie à cette intention et vous assure de mon respectueux dévouement en N.S. et N.D.
+ Marcel Lefebvre.

S. E. MONSEIGNEUR MARCEL LEFEBVRE + Ecône, le 18 oct. 1988

Mademoiselle,

Munie des informations que vous avez désormais, c'est le prêtre, qui vous choisirez pour procéder au mariage, qui doit prendre la responsabilité de la dernière enquête et de la décision.

Je suppose que vous avez par ailleurs eu la sagesse de vous enquêter sur les circonstances qui ont provoqué cette instance en nullité de mariage, afin d'assurer votre avenir et la sanctification de votre foyer.

Je prie à cette intention et vous assure de mon respectueux dévouement en N.S. et N.D.

+ Marcel Lefebvre

SÉMINAIRE SAINT-PIE X
1008 ECOENE-REXOUS-GRASSE
TEL. 028/6 29 27

A vos donneurs de leçons, je pose deux questions : qui s'est entouré de conseillers aussi éminents ? Qui devais-je consulter de plus compétents ?

Je répète : c'est outrager l'honneur de Mgr Lefebvre, de Mgr Guérard, de l'abbé des Graviers, de l'abbé Coache que de les soupçonner de nous avoir conseillés et mariés dans un cas jugé par vous "honteux".

Alors, qui doit être "**honteux**" dans cette affaire :

Louis-Hubert et Marie-Christine Remy ?

L'abbé Coache qui nous a mariés ?

Mgrs Lefebvre et Guérard des Lauriers, qui nous ont conseillés ?

Ou ceux qui m'accusent aujourd'hui ?

Quelle est la compétence de tous ces courageux "anonymes" que vous couvrez ? Quand on voit leur style, comment ne pas en être scandalisé ? Quelle honte ! Qui sont-ils pour qu'on puisse juger de leurs compétences ?

L'auteur du site ne peut détenir mon dossier que de la FSSPX. Votre responsabilité est donc directement engagée.

Qui pourra aujourd'hui vous faire confiance, à vous voir divulguer des documents aussi confidentiels ? Qui pourra vous faire confiance à vous voir couvrir de telles calomnies ? A vous voir diffamer des clercs autrement sérieux ? A vous voir bafouer ainsi votre fondateur ? Quand on se rappelle l'intégrité et la compétence d'un abbé Coache, comment oser parler de mariage honteux ! Honte à qui aujourd'hui ?

Enfin, que dire de ces diffamations odieuses, répétées, de ce lynchage médiatique, de ce harcèlement, de ces tombereaux d'injures voulus pour déstabiliser, de ces railleries continuelles, de ces méthodes "staliniennes", de ce régime de terreur et d'infamie ? Voilà qui est on ne peut plus catholique ?

Voilà donc, de quoi sont capables certains catholiques ! Je ne suis pas la première victime : c'est, en général, le doux traitement que subissent ceux qui ont le malheur de leur déplaire ! Eh bien ! Si j'avais écrit le dixième de leurs insultes... Mieux, lettres mortes sur celles écrites par quelques-uns de mes amis outrés et qui ont pris ma défense. Des catholiques ces gens là ? Mais ils n'ont, je le répète, plus rien de catholiques : **de persécutés, ils deviennent persécuteurs.**

Sous Jeanne d'Arc ils auraient été des 300 "savants", "universitaires", "théologiens", "autorités", "docteurs", "maîtres", "clercs solennels", qui ont signé le "Bon à brûler" (1) ! Pensez donc, elle avait pris un habit d'homme ! Alors, LHR s'est remarié ! Ne vont-ils pas exiger "un bûcher pour LHR" ?

Certains de vos prêtres n'en sont-ils pas à répéter qu'en temps normal, LHR serait poursuivi par l'inquisition. Ils oublient qu'en temps normal, LHR, homme paisible, s'occuperait tranquillement de ses affaires domestiques !

Enfin, en vrac, pour vous et d'autres :

1° **Je n'écris sous aucun pseudonyme** depuis plusieurs années, quels que soient le forum ou le site. Toute personne intervenant sous un pseudonyme n'est pas LHR. Ce n'est parce que quelqu'un partage mes idées (un ami souvent), que je dois être accusé de ce qui n'est pas moi.

2° Il m'arrive de collaborer (suggestions, conseils, observations, commentaires) à certains sites et à certains écrits (depuis plus de trente ans, dans 10 bulletins ou sites).

Je n'ai pas à rendre de comptes à des anonymes, ces courageux donneurs de leçons qui se cachent, de ce que mes amis font ou ne font pas sur leur site ou bulletin.

3° Comme toujours dans une telle affaire, moins on est compétent, moins on en connaît les tenants et aboutissants, plus on en parle et on se croit capable d'avis autorisés. Que n'ai-je entendu, surtout des clercs ? Que d'imagination ! Que d'interprétations ! Même mes très proches (frères et sœurs) ne furent pas au courant de tout car au fond **cela ne les regarde pas.**

4° De ma part, seules trois personnes (dont l'abbé Pivert, la fuite viendrait-elle par lui ?) ont eu connaissance de ce dossier. Tout le monde comprendra (il semble malheureusement que certains ne le comprennent pas !) que dans ce genre d'affaires, où plusieurs personnes sont en cause, une certaine discrétion s'impose. Ce fut toujours le cas dans l'Eglise. Ce ne l'est plus dans votre Fraternité ?

5° Il est évident que soulever le problème de LHR, n'a qu'un but : non pas rechercher la vérité sur "l'affaire", mais **salir la personne de LHR.** On ne dit rien sur la nullité et le remariage d'autres personnes, comme sur celui de M. Madiran. Pourquoi ne dit-on rien sur les nullités jugées par la commission Saint-Charles Borromée de la FSSPX ? Pourquoi deux poids, deux mesures ?

6° On veut seulement salir LHR pour le **discréditer.** Faut-il vraiment que ses écrits dérangent ! Ne serait-ce pas une preuve de leur importance et de leur véracité ? On ne combat que ceux que l'on craint. Mais, dans ce cas, on ne réfute pas ce que j'écris, on m'injurie. Que représente LHR ? Pourquoi une telle haine ?

Les chrétiens savent depuis 2000 ans qu'on ne combat pas "à mort" dans le vide. Ayant dû subir toutes sortes d'injures contradictoires, il est évident qu'il n'y a qu'une raison valable : **je dérange.** Je crois même que je suis un des rares à déranger. Les amabilités envers certains opposants n'ont qu'une explication : ils ne dérangent pas.

7° Cette épreuve nous aura permis, à mon épouse et à moi, de départager les vrais des faux amis. Que n'avons-nous entendu ! Que d'ingratitude de la part de quelques-uns que nous avons toujours reçus avec amitié et charité ! Quelle source de méditations !

8° L'abbé des Gravier, a écrit en 1989 : "La nullité de mariage a été prononcée car le mariage était nul. **Une cause semblable aurait été plaidée il y a quarante ans, la sentence aurait été la même**". Il était certainement le plus expérimenté, toute sa vie d'avocat ecclésiastique en fait foi. Quarante ans avant = 1949.

9° L'affaire fut jugée, non pas à Rome, non pas par la Rote, erreurs prouvant l'incompétence grave de certains calomnieux, mais à l'officialité du lieu de mon prétendu premier mariage : Lyon en première et seconde instance.

10° En France, pour tout mariage religieux, on est obligé de contracter précédemment un mariage civil. Comme toutes les personnes dans mon cas (exemple M. Madiran), j'ai donc dû engager une procédure de divorce, suite à la séparation civile qu'avait demandée et obtenue la mère de mes enfants. Après ce divorce, nécessaire au regard de la loi, j'ai pu me marier religieusement.

11° Le problème par rapport à mes idées actuelles ne se posait pas en 1989. La réflexion sur la crise n'était pas aussi avancée qu'aujourd'hui.

Ce n'est que depuis 1999, que cheminant dans la réflexion de la crise actuelle, j'ai conclu à l'impossibilité de confondre la Sainte Eglise et l'église conciliaire. D'autres avaient conclu de même bien avant, peut-on me reprocher ce retard ? Beaucoup ne l'ayant toujours pas compris.

Dix ans après, j'ai demandé de nouveau conseil. Je reçus l'assurance de clercs en qui je fais confiance que je ne devais avoir ni doute ni scrupule. Mon mariage, béni par l'abbé Coache, ne posait aucun problème.

12° J'ai écrit en 2006, dans *Ils ont ...tout détruit* : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ils_ont.pdf

30. *Ils déclarent nuls de nombreux mariages, nullité qui n'aurait pas été retenue il y a quarante ans.*

Si je ne me trompe : $2006 - 40 = 1966$. A comparer avec l'avis de l'abbé des Gravier ($1989 - 40 = 1949$). La situation n'est-elle pas différente entre 1949 et 1966 ?

D'autre part, j'ai précisé : de "nombreux", ce qui en bon français, ne veut pas dire : tous.

Il est évident que certaines officialités, encore aujourd'hui, ont gardé compétence et jugement, pour déclarer nuls des mariages qui objectivement correspondent aux critères de nullité de toujours. Aujourd'hui encore, la "nullité" est jugée avec sérieux dans certains cas, et par des juges formés dans l'ancien droit. Je connais des cas.

Affirmer que ces tribunaux n'ont pas compétence, par défaut de l'autorité suprême, s'étudie et se discute. L'Eglise qui est une mère pour ses enfants n'a pas cru devoir lors du schisme révolutionnaire réprouver les sacres, les ordinations, les mariages, les nullités (car il y en eut, à preuve le document d'époque que je possède), etc. de cette église schismatique. Alors ? D'autant plus que mon affaire fut rejugée par des clercs de la Tradition.

13° Comme toujours, pour avoir le dernier mot, vos "anonymes" sont capables de tout.

Les gens de mauvaise foi seront toujours de mauvaise foi. Qu'ils continuent leurs attaques. Elles ne m'ont pas fait changer, elles ne me feront pas changer. Après cette lettre, les lecteurs pourront juger de la valeur de cette équipe. L'abbé "?" a beau reproduire dom Sarda (le comble : pris sur mon site ACRF !), il oublie : "Il importe seulement de ne pas mettre le mensonge au service de la justice". Cette lettre démontrera qui sont les menteurs.

Par la grâce de Dieu, depuis 1964 (avec le Père Barielle), j'ai suivi plus de quarante fois les Exercices de saint Ignace. Je n'en ai aucun mérite : mon habitude de demander instamment le dernier jour de la retraite de revenir l'année suivante, depuis plus de quarante ans, m'a prouvé que le bon Dieu est toujours fidèle.

Et donc plus de quarante fois, j'ai médité *Principe et Fondement*. Plus de quarante fois j'ai médité : "qu'il est nécessaire de nous rendre indifférents à toutes les choses créées, en tout ce qui est concédé à la liberté de notre libre arbitre et ne lui est pas défendu ; de telle manière que nous ne voulions

de notre part, pas plus santé que maladie, richesse que pauvreté, honneur que déshonneur, vie longue que courte, et ainsi en tout le reste, désirant et choisissant seulement ce qui nous conduit davantage à la fin pour laquelle nous avons été créés".

J'ai eu l'occasion de vivre : "richesse que pauvreté", "santé que maladie" ; aujourd'hui "honneur que déshonneur" : cela me laisse indifférent.

Plus de quarante fois j'ai médité sur le jugement particulier, sur les accusations du mauvais ange, sur ses interprétations de nos actes, mais aussi sur la défense du bon ange et sur l'assistance de la très sainte Vierge Marie, ma Reine. Alors je fais fi de ces injures et lui confie les injurieux.

Je sais combien je suis misérable, mais je sais aussi que mon salut éternel dépend de l'usage des talents que Dieu m'a confiés. Mon examen de conscience et la méditation régulière du Vénérable Père du Pont, m'obligent à tout faire pour Le servir. Alors je continue à combattre sans souci des blessures.

Plus de quarante fois, j'ai médité sur le jugement général, où rien ne sera caché, où tout sera dévoilé. Je me moque du "qu'en dira-t-on", n'ayant que le souci de "qu'en dira Dieu".

Plus de quarante fois j'ai médité sur "L'appel du Christ-Roi", et je me suis engagé par cette prière finale :

"Eternel Seigneur de toutes les choses, je Vous fais mon offrande : Avec Votre faveur et aide, devant Votre infinie Bonté et devant Votre glorieuse Mère et tous les Saints et Saintes de la cour céleste, je déclare que je veux et désire, et que c'est ma détermination délibérée, pourvu que ce soit pour Votre plus grand service et louange, Vous imiter en souffrant toutes les injures et tous mépris et toute pauvreté, aussi bien effective que spirituelle, si Votre très Sainte Majesté veut bien me choisir et accepter en ce genre de vie et état".

Plus de quarante fois j'ai médité sur les "Deux Etendards", choisissant entre richesses, honneur, orgueil et pauvreté, mépris, humilité. Ces méditations nous éclairent sur le camp auquel nous appartenons. Vos méthodes me laissent très dubitatif : car de persécuté on ne devient pas persécuteur sans changer de camp. D'année en année, elles me guident dans les choix que les nouveautés imposent. Elles m'ont appris à résister et à lutter. J'avoue qu'en me relisant, je n'ai pas honte des combats que j'ai entrepris.

Aujourd'hui, une nouvelle offensive s'impose contre le ralliement - apostasie de "ceux qui veulent rester catholiques tout en se soumettant à la secte conciliaire" ! Il ne me concerne pas directement (**je n'ai pas assisté à une messe unacum depuis bien longtemps**), mais c'est le combat de la vérité, que je mène depuis 1999, pour et avec quelques amis qui en ont compris l'importance. Il est normal, significatif, que nos adversaires nous matraquent. Leur violence prouve que nous ne suivons pas le même étendard.

Après nous avoir répété qu'il n'y avait plus aucun contact avec Rome, comment est-il possible que vos principales attaques concernent ceux qui partagent cette exigence ? Dis-moi qui tu crosses, je te dirai qui tu es. Ce site défend l'honneur de certains prêtres, mais surtout attaque ceux qui vous sont hostiles.

Tout cela devrait ouvrir les yeux des observateurs. Puissent ces lignes les aider à comprendre l'enjeu et les camps.

Monseigneur, on vous oblige à couvrir de tels propos Cela vous honore-t-il ? Voyez-vous où ces gens vous mènent ? Est-ce digne d'un évêque catholique ? Avez-vous pesé les conséquences de ces irresponsables ? Sous leur anonymat, ils ne craignent rien. N'avez-vous pas compris, qu'en final, c'est vous et l'abbé de Cacqueray qui en supportez les coups ? Est-ce digne de l'héritage du combat de Mgr Lefebvre ? Aurait-il permis de telles outrances ?

Monseigneur, j'ai toujours combattu pour la Vérité. Parfois avec colère, tellement je suis sensible à l'erreur, mais toujours sans haine. Je souhaite que nous nous retrouvions en pleine communion avec le chapitre XIII de l'épître aux Romains de saint Paul.

Mon épouse se joint à moi, pour vous remercier d'avoir pris le temps de nous lire. Nous vous assurons de nos prières.

Louis-Hubert et Marie-Christine Remy

AD MAJOREM DEI GLORIAM !

Lettre des Amis du Christ Roi de France, n°3, Novembre 1999

MISE AU POINT

Pour répondre à des accusations graves, répétées, calomnieuses et fondées sur un jugement téméraire, Louis-Hubert Remy tient à préciser publiquement (puisque pour la première fois depuis dix ans un clerc dans une revue internationale, *Sodalitium édition française n°49, novembre 1999*, s'est cru obligé d'employer un tel procédé pour excuser ses erreurs) ce qui suit :

Comme cette attaque est devenue publique et que les critiques n'ont qu'un but, me salir et par là porter tort aux idées que je défends, je vous prie de prendre note des renseignements suivants et d'en informer ceux à qui auraient pu être colportées des informations calomnieuses.

Il est exact que j'ai fait juger mon premier mariage par l'officialité du lieu où il a été célébré. Il est exact qu'en première et seconde instance ce mariage a été déclaré nul. Il est exact que cette nullité a été jugée par l'église conciliaire. Il est faux de dire que cette affaire a été jugée par Rome. Le dire et l'écrire montre l'incompétence de l'auteur puisque une affaire semblable n'est jugée à Rome par la Rote que si le jugement en seconde instance est différent de celui en première instance. N'ayant pas été dans ce cas, la procédure n'est pas montée à Rome.

Ce jugement est indispensable pour un mariage ultérieur, comme il est indispensable d'avoir un certificat de baptême (demandé à l'église conciliaire) pour se marier. J'avais interrogé avant trois théologiens parmi les plus exigeants, pour avoir leur avis : ils n'ont vu aucune difficulté sur la démarche.

Mauvais juge de mon affaire (comme cela se comprend aisément), **j'ai interrogé dans un deuxième temps les clercs de la Tradition qui m'ont paru les plus compétents. Leur jugement était pour moi plus important que celui de l'officialité et j'étais prêt à m'y soumettre (mon épouse tout autant).**

Le premier consulté fut Mgr Lefebvre qui, interrogé par ma future épouse, a donné son accord sur la nullité. Il avait demandé les documents nécessaires, et à leur lecture, n'avait pas fait d'opposition. Son avis était important, connaissant l'extrême rigueur de Mgr sur ce sujet. Son refus nous aurait déçidé à tout arrêter. Mon épouse a gardé soigneusement ses correspondances.

Les deux autres clercs ont été consultés par moi-même. Ils étaient les deux derniers avocats ecclésiastiques traditionalistes.

Le premier, l'abbé des Graviers, m'a interrogé pendant quatre heures et a confirmé la nullité. J'ai été frappé par la qualité et le sérieux des questions qu'il m'a posées. J'ai trouvé un homme compétent et d'expérience dans sa spécialité.

Il a eu la gentillesse d'écrire à un de mes amis une lettre manuscrite que j'ai gardée précieusement, dans laquelle il disait :

"Paris, le 4 janvier 1989,

"Monsieur,

"Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. Un procès en nullité de mariage est chose sérieuse et les tribunaux ecclésiastiques ne donnent déclaration de nullité que si celle-ci paraît évidente. Des témoins

sont entendus, les deux parties disent aux juges ce qu'ils ont à dire, les avocats sont aussi au courant. Je comprends fort bien que Monsieur Remy n'ait pas envie de vous mettre au courant de ce qu'il a plaidé. Il a bien voulu se confier à moi et j'ai dit ce que je pensais. **La nullité de mariage a été prononcée car le mariage était nul. Une cause semblable aurait été plaidée il y a quarante ans, la sentence aurait été la même.**

"Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes bien religieux sentiments".

Le même avocat ecclésiastique a répondu à mon confesseur, le 25 XII 1988 :

"Cher Monsieur l'abbé,

"Merci de votre aimable carte de vœux. Je vous souhaite aussi une bonne nouvelle année toute remplie de grâces de Dieu. **Quant à l'affaire Remy, elle est très nette. Le tribunal ecclésiastique a accordé la nullité de mariage en toute justice et en toute honnêteté. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.**

"Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mes très religieux respects" (carte manuscrite).

Enfin, l'abbé Coache, après m'avoir interrogé deux heures en présence de ma future épouse, nous a mariés. **Je pensais qu'une telle décision, prise publiquement par lui, suffisait à tous pour comprendre que tout avait été fait sérieusement. Ce fut la conclusion de tous les gens droits. De son vivant personne ou presque n'osa m'attaquer, mais après sa mort ce fut un déchaînement.**

Il m'a semblé que ces avis suffisaient. Que devais-je faire de plus ? A quelles autres autorités devais-je m'adresser ?

Aurais-je du suivre les conseils de ceux qui savent tout sur tous les sujets, et qui dans ce genre d'affaires n'ont aucune compétence ni expérience ? La répétition de leur erreur depuis dix ans n'en fait pas une vérité. Je les abandonne au jugement de Dieu dans leur obstination à appeler mal ce qui est bien.

Les gens de bonne foi comprennent. Les gens malveillants auront toujours quelque chose à redire.

J'en profite pour préciser que je ne suis l'éminence rouge ou grise de personne, surtout pas des clercs. Toute personne sensée sait bien que les clercs sont très chatouilleux sur leur autorité, et si parfois certains me demandent mon point de vue sur telle ou telle idée, je n'aurais pas l'outrecuidance ni le pouvoir de m'imposer en cas de désaccord.

De plus, et pour répondre à de multiples accusations, en vrac : je ne suis pas juif (je n'ai pas d'ancêtre diamantaire à Strasbourg), je ne suis pas le futur Grand Pape, ni le futur Grand Monarque, ni un futur Salazar. Je ne suis pas franc-maçon et ne fais partie d'aucune secte. Je ne suis pas de près ou de loin en contact avec les RG. Je n'ai jamais fait partie de groupes gnostiques. Par contre, je fais régulièrement les exercices de Saint Ignace depuis 35 ans. Je ne suis pas prêtre défroqué. Je n'ai pas de maîtresses, etc.

Je dirai simplement que je suis né pauvre et que je n'ai qu'un trésor, ma Foi. Je n'ai qu'un amour, la Très Sainte Trinité, et, chevalier adoubé, j'aime combattre avec Marie, Reine de France, pour le Christ Roi de France, avec tout ce que cela suppose. J'ai des ennemis violents, mais aussi de nombreux amis qui me connaissent bien et depuis longtemps. Ils me font confiance.

Pour le reste, je ne suis qu'un pécheur, et je vous remercie de prier pour moi et mon épouse.
Louis-Hubert Remy.

Abbé Paul AULAGNIER Gavrus, le 22 Septembre 1999

Monsieur Hubert REMY

Monsieur,

L'abbé Bonnetterre m'a fait suivre votre article intitulé "Enfin Mgr. Fellay parle". Permettez-moi deux rapides réflexions :

1° - Je ne m'ennuie absolument pas en Normandie. Les Normands m'ont adopté et j'en suis très heureux et nous faisons tout pour le règne de Notre Seigneur autant que nous le pouvons. Le Prieuré Saint Jean-Eudes est une vraie fourmilière.

2° - Vous partez en guerre contre cet épiscopat conciliaire, vous en dites pis que pendre. Vous les vouez tous à l'enfer : ils sont indignes, n'ont aucune théologie. Vous dénoncez Mgr. Fellay et la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X dans leur "attitude" face à cet épiscopat et vous, discrètement, sans en rien dire, en cachette, vous acceptez, heureux, les décisions de cet épiscopat conciliaire concernant l'annulation de votre mariage. Annulation qui ne vaut pas "pipette" et vous convoler, de nouveau, en bonne conscience et tout tranquillement... Vous ne voyez pas la contradiction ?

Ne savez-vous pas qu'il est fortement recommandé dans l'Evangile de voir la poutre dans son œil et de laisser la paille du voisin.

Mais ceci est peut-être de l'humour. Il est vrai comme le disait Monsieur l'abbé Montgomery que l'humour français est cinglant.

Enfin, sachez bien que si j'ai une politique à mener, une stratégie à conduire je n'irai pas chercher conseils chez vous. Vous êtes trop univoque et malheureusement trop triste. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Abbé Paul AULAGNIER

P.S. Consulter notre site Internet.

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Jean-Eudes -1 rue des Prébendes - 14210 GAVRUS
Téléphone 02 31 08 03 85 - Télécopie 02 31 08 11 43
Internet <http://www.le-combat-catholique.com>

Le 1 octobre 1999 en la fête de saint Remy,

"Vous êtes le sel de la terre. Si le sel s'affadit... il n'est plus bon à rien, qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes". Matthieu, V, 13.

Monsieur l'abbé,

Votre lettre ne mériterait qu'un haussement d'épaules mais pour mettre fin à des propos calomnieux, je vous prie de trouver ci-après quelques commentaires :

1° Je ne me suis pas marié en cachette, mais chez l'abbé Coache au Moulin du Pin. Je ne vois pas pourquoi j'aurais dû l'annoncer dans *Le Figaro* ou dans *Monde et Vie* pour vous faire plaisir. Il est courant et sage dans ce genre d'affaires intimes et délicates, et où plusieurs autres personnes sont concernées, de garder une certaine discrétion.

De plus il y a bien longtemps que les clercs qui n'aiment pas mes écrits, n'y répondent pas, si ce n'est qu'en s'exclamant sur mon mariage. C'est ce que vous venez de faire. Vieux procédé antichrétien, qui ne bataille pas sur la vérité, mais ne cherche qu'à détruire la personne par le jugement téméraire et la calomnie ; triste pour des clercs.

Heureusement, il y a bien longtemps que j'ai confié la défense de ma réputation au Bon Dieu et que je me moque du "camp dira-t-on", ne m'attachant qu'au "camp dira Dieu".

2° Comme cette attaque devient publique et que les critiques n'ont qu'un but, me salir et par là porter tort aux idées que je défends, je vous prie de prendre note des renseignements suivants et d'en informer ceux à qui vous auriez pu colporter des informations calomnieuses.

Il est exact que j'ai fait juger mon premier mariage par l'officialité du lieu où il a été célébré. Il est exact qu'en première et seconde instance ce mariage a été déclaré nul. Il est exact que cette nullité a été jugée par l'église conciliaire. Ce jugement est indispensable pour un mariage ultérieur. J'avais interrogé avant, trois théologiens parmi les plus exigeants, pour avoir leur avis sur la démarche à suivre : ils n'ont vu aucune difficulté sur la démarche engagée. Il n'y a pas de contradiction.

Mauvais juge de mon affaire (comme cela se comprend aisément), j'ai interrogé dans un deuxième temps les clercs de la Tradition qui m'ont paru les plus compétents. Leur jugement était pour moi plus important que celui de l'officialité et j'étais prêt à m'y soumettre.

Le premier consulté fut Mgr Lefebvre qui, interrogé par ma future épouse, a donné son accord sur le remariage. Il avait demandé les documents nécessaires, et à leur lecture, n'avait pas fait d'opposition. Son avis était important, connaissant l'extrême rigueur de Mgr sur ce sujet. Son refus nous aurait décidé à tout arrêter. Mon épouse a gardé soigneusement ses correspondances.

Les deux autres clercs ont été consultés par moi-même. Ils étaient les deux derniers avocats ecclésiastiques traditionalistes.

Le premier, l'abbé des Gravières, m'a interrogé quatre heures et a conclu à la nullité du premier mariage. J'ai été surpris par la qualité et le sérieux des questions qu'il m'a posées. J'ai découvert un homme compétent et d'expérience dans sa spécialité. Il a eu la gentillesse d'écrire à un de mes amis une lettre manuscrite que j'ai gardée précieusement, dans laquelle il disait :

"Paris, le 4 janvier 1989,

"Monsieur,

"Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. Un procès en nullité de mariage est chose sérieuse et les tribunaux ecclésiastiques ne donnent déclaration de nullité qui si celle-ci paraît évidente. Des témoins sont entendus, les deux parties disent aux juges ce qu'ils ont à dire, les avocats sont aussi au courant. Je comprends fort bien que Monsieur Remy n'ait pas envie de vous mettre au courant de ce qu'il a plaidé. Il a bien voulu se confier à moi et j'ai dit ce que je pensais. La nullité de mariage a été prononcée car le mariage était nul. Une cause semblable aurait été plaidée il y a quarante ans, la sentence aurait été la même.

"Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes bien religieux sentiments"

Le même avocat ecclésiastique a répondu à mon confesseur, le 25 XII 1988 :

"Cher Monsieur l'abbé,

"Merci de votre aimable carte de vœux. Je vous souhaite aussi une bonne nouvelle année toute remplie de grâces de Dieu. Quant à l'affaire Remy, elle est très nette. Le tribunal ecclésiastique a accordé la nullité de mariage en toute justice et en toute honnêteté. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

"Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mes très religieux respects" (carte manuscrite).

Enfin, l'abbé Coache, après m'avoir interrogé deux heures, nous a mariés. Je pensais qu'une telle décision, prise publiquement par lui, suffisait à tous pour comprendre que tout avait été fait sérieusement. De son vivant personne ou presque n'osa m'attaquer, mais après sa mort ce fut un déchaînement.

Que devais-je faire de plus ? A quelles autres compétences devais-je m'adresser ? Il m'a semblé que ces avis suffisaient.

Les gens de bonne foi comprennent. Les gens malveillants auront toujours quelque chose à redire.

3° Je ne regrette pas d'avoir omis de vous consulter pour cette grave affaire, car en disant que mon annulation ne vaut pas "pipette", je vois que vous êtes très compétent ! et que votre jugement est très droit !

J'avoue qu'après avoir consulté plusieurs dictionnaires de théologie et de droit canon, je n'ai pas trouvé le mot "pipette". Même dans un Larousse la définition donnée : "tube à transvaser les liquides", n'a pas beaucoup de rapport avec une annulation de mariage. On aurait peut-être une explication avec un dictionnaire d'argot, mais je n'en possède pas et je n'oserais pas utiliser ce genre de vocabulaire pour des choses si graves (2).

4° Merci pour le conseil évangélique concernant la paille et la poutre. J'avoue que là encore je vous suis différent. Pour moi, il n'y a aucun humour, ni français, ni cinglant dans cet enseignement de Notre-Seigneur.

5° Pour une "politique à mener et une stratégie à conduire", approche éminemment "moderniste" dans la bouche d'un directeur des âmes, il est sûr que nous divergeons beaucoup. Je suis trop univoque, aimant "que mon oui soit oui et que mon non soit non" et vous trop flou, trop changeant, trop voyage. Vos contacts conciliaires sont très douteux et pour beaucoup scandaleux.

6° Vous me trouvez trop triste. Je vous trouve quant à moi trop frivole et grotesque. Vous passez votre temps dans la moquerie, l'ironie et la bouffonnerie. Depuis *Le Cercle des Hommes Libres*, où vous preniez conseil "pour une politique à mener et une stratégie à conduire", vous ne me faites plus rire.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul à partager ce sentiment, et tous se souviennent (surtout vos confrères) de la photo scandaleuse de *Présent*, lors de votre voyage à Rome avec Dom Gérard, où dans une compagnie douteuse, vous étiez le seul vauté et hilare.

Enfin cette lettre que vous venez de m'envoyer, injurieuse et scandaleuse, est indigne d'un clerc "Second Assistant de la Fraternité Saint Pie X" (3). C'est avec ce genre de comportement que l'on déplaît à Dieu, au moment où nous devrions Le prier intensément, Sa justice étant proche. Craignez le "Malheur à vous qui riez maintenant, car vous serez dans le deuil et dans les larmes". Luc, VI, 25.

Je suis heureux de savoir que vous vous plaisez en Normandie. Cela me fait bien plaisir. Je n'ai pu consulter Internet, n'ayant pas les moyens et le temps d'utiliser ce genre d'information.

Mon épouse, attristée une fois de plus par un clerc, se joint à moi pour vous assurer, non pas de nos salutations distinguées, mais de nos prières.

Louis-Hubert et Marie-Christine REMY

(1) *Les deux missions de Jeanne d'Arc*, par le colonel Antoine Argoud, p. 181. Il ajoute : "un cardinal et deux futurs cardinaux, onze évêques en exercice ou futurs, dix abbés". Ah ces savants théologiens ! Pour les malveillants, je ne cite pas Jeanne pour me comparer à elle, mais pour montrer que les clercs qui l'ont assassinée ont utilisé les mêmes méthodes. Il est évident que ce n'est pas la personne de L-H R qui est visée, mais les vérités qu'il défend, vérités qui ne sont pas de lui, puisqu'il passe son temps à choisir et citer des auteurs prestigieux et occultés. De plus, il fait corriger tous ses écrits par plusieurs clercs.

(2) Peut-être avez voulu dire "tripette", ce qui n'est pas plus théologique ou canonique. Je laisse ce qualificatif à de grossiers personnages.

(3) Il est évident que je ne fais pas un amalgame entre l'abbé Aulagnier, la Fraternité Saint Pie X et Mgr Lefebvre. Cette habitude qu'ont quelques clercs de confondre une attaque personnelle avec une attaque globale de la Fraternité doit être dénoncée. Ces trublions essaient ainsi de se défendre en voulant faire croire à leurs confrères que les reproches mérités qui leur sont faits, doivent être défendus par tous. C'est encore le procédé utilisé par l'abbé Aulagnier dans cette lettre. Il est malheureux qu'une petite dizaine de clercs prenne tous les autres en otages pour excuser leurs turpitudes.